

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 MARS 2015**

L'An deux mil quinze, le dix-huit mars, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Etaient présents : Mrs ROULLEAU O, BESSE T, RONCIER J, BIRLOUEZ G, FUSIL J.P., THUILLIER J Cl., VIOLANTE F, Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etait absente : Mme Gillian EVERED, excusée.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Florent VIOLANTE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Mars 2015 Nb de membres présents : 09

Pour l'approbation des comptes de gestion et vote des budgets primitifs, Nb de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 0

Le Maire présentant chaque compte administratif n'est pas admis à prendre part à leur vote, Nb de votants : 08

POUR : 08 CONTRE : 0

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 qui se résumant ainsi :

Budget Commune 2014	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	311 135,00	333 219,16	311 135,00	242 675,13	<b>90 544,03</b>
Section d'investissement	262 190,00	179 859,15	262 190,00	173 138,90	<b>6 720,25</b>
Restes à réaliser en investissement		64000,00		73700,00	<b>- 9 700,00</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 comme suit :

\* 40 000 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir les travaux 2015.

\* Le solde disponible soit 50 544,03 € est affecté en report à la section de fonctionnement du B.P. 2015.

\* L'excédent d'investissement 2014 de 6 720,25 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2015.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

Budget commune 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	315 030,00	315 030,00
Section d'investissement	223 219,00	223 219,00

## IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ DECIDE de reconduire les taux d'imposition directe locale 2014 pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,11 % soit un produit de 34 908 €
  - Taxe foncier bâti : 22,24 % soit un produit de 37 630 €
  - Taxe foncière non bâti : 52,49 % soit un produit de 31 704 €
- soit un produit fiscal attendu global de 104 242 € pour l'année 2015.

## SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 qui se résumant ainsi :

Service AEP 2014	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	67 975,00	71 060,69	67 975,00	23 840,33	47 220,36
Section d'investissement	161 289,00	146 596,01	161 289,00	9 632,43	136 963,58

### Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2014 comme suit :

\* 20 000 € au C/1068 du B.P. 2015

\* le solde disponible soit 27 220,36 € est affecté à l'excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2015.\* L'excédent d'investissement 2014 de 136 963,58 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2015.

### Vote du budget primitif d'AEP 2015

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Service AEP 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	64 734,00	64 734,00
Section d'investissement	170 731,00	170 731,00

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 qui se résumant ainsi :

Service Assainissement 2014	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	62 377,00	60 558,90	62 377,00	26 004,63	34 554,27
Section d'investissement	40 456,00	35 566,37	40 456,00	12 443,56	23 122,81

### Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014 comme suit :

\* 0,00 € au C/1068 pour financer les travaux d'investissement ;

\* le solde disponible soit 34 554,27 € est affecté à l'excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2015.\* L'excédent d'investissement 2014 de 23 122,81 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2015.

### Vote du budget primitif Assainissement 2015

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Service Assainissement 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	55 161,00	55 161,00
Section d'investissement	39 252,00	39 252,00

## **BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2014 qui se résumant ainsi :

Lotisist des Grenouillettes 2014	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	40 351,49	0,00	40 351,49	0,00	0,00
Section d'investissement	40 351,49	0,00	40 351,49	0,00	0,00

### Vote du budget primitif lotissement 2015

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Lotisist des Grenouillettes 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	40 351,49	40 351,49
Section d'investissement	40 351,49	40 351,49

## **BILAN DES TRAVAUX EN COURS ET A ENGAGER ET DOSSIERS DIVERS**

Travaux église : les travaux de maçonnerie se termineront au mois d'avril et ceux de charpente et couverture sont en cours pour la tranche conditionnelle.

Une discussion s'est engagée pour l'abattage de deux tilleuls proches de l'entrée de l'église.

Elagage de la haie bordant le petit étang : demander une réactualisation du devis auprès de l'Entreprise ELAG'CENTRE.

Bibliothèque et Agence Postale Communale : les travaux seront engagés à l'issue du vote du budget de la Communauté de Communes des Collines désignée maître d'ouvrage de l'opération.

Impôts locaux : Il est proposé de confier à la Commission Communale des Impôts Directs une réflexion sur une étude de révision des bases locatives pour le calcul des impôts locaux.

Entretien des chemins : La commission des chemins se réunira pour revoir les conditions de mise à disposition gratuite de pierres pour l'entretien des chemins privés d'une longueur supérieure à 100 ml.

Camping : Pour faciliter la mission du régisseur des trois régies distinctes : camping, jetons de douches et pêche, il est décidé de supprimer la régie douches dont le prix du jeton de douche était de 1 € et de compenser en partie ce montant en augmentant la redevance journalière par campeur qui passera de 1,80 € à 2,10 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

### **AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N°01/2015**

Monsieur Le Maire présente la demande de permis de construire déposée par Monsieur Emmanuel CEALIS pour la construction d'une maison démontable sur le terrain cadastré section D n°309 d'une superficie de 820 m<sup>2</sup>, bordant la voie communale dite « Les Beauvais », situé au lieudit « Les Planches » et en zone N, endroit identifié comme non constructible au titre de la carte communale. Compte tenu que ce terrain est une ancienne friche et qu'il ne pourra pas être exploité comme terres agricoles, Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable sur cette construction en dehors de la zone constructible.

A l'issue d'un vote à bulletin secret : 9 votants, 7 pour et 2 bulletins blancs, un avis favorable est accordé pour cette autorisation de construire en zone N.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
O. ROULLEAU.